

Contribution aux propositions de notre candidat sur l'immigration¹

Par la phrase de Claude Guéant sur les « *civilisations* [qui] *ne se valent pas* », et l'idée de lancer un référendum sur le droit des étrangers (transférant le jugement d'expulsion à un tribunal administratif), Nicolas Sarkozy a donné le ton de sa campagne : ne pouvant défendre son bilan économique, ni son bilan en matière d'insécurité, et soucieux de prendre des voix à Marine le Pen (qui n'est pas sûre de se qualifier à l'élection présidentielle), **c'est en grande partie autour du thème de l'immigration** (vue évidemment comme *le mal à résorber*) **que le président-candidat a choisi d'axer son offensive**. De plus, miné par des sondages défavorables, Sarkozy n'aura pas d'autre choix que la surenchère sur le sujet.

Il s'agit donc de lui répondre. Bien évidemment, il ne faut pas délaissé les thèmes principaux (l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement, la santé...), qui d'ailleurs préoccupent beaucoup plus une majorité de Français que l'immigration, mais une esquivé du candidat François Hollande sur la question de l'immigration serait regrettable à plusieurs titres : tout d'abord, elle renforcerait l'image souvent attribuée à la gauche sur ce thème, celle d'un certain embarras et du manque de réponse, alors que la droite sarkozyste et l'extrême droite, totalement décomplexées, ont la leur toute faite ; ensuite, une telle esquivé laisserait le champ libre à Sarkozy et Le Pen pour occuper le terrain de l'immigration, distiller auprès de la population des idées fausses, et attiser les clivages dont les premières victimes seraient les étrangers, les immigrés, les musulmans et les Roms, et notre République. Au contraire, savoir affronter les questions mal posées et les mauvaises réponses du camp anti-immigration permettrait l'émergence médiatique d'une autre approche, humaniste, réaliste, pragmatique, déjà existante mais trop peu relayée ; et leur répondre, arguments chiffrés et exemple concrets à l'appui (que nos élus locaux, à l'image de Daniel Vaillant, peuvent apporter), montrerait à quel point **la pure idéologie et la déconnexion de la réalité en matière d'immigration n'est pas du côté de la gauche**, comme on l'entend trop souvent, **mais bien du côté de la droite et de l'extrême droite**. Nous avons avec nous les exemples, les études, les statistiques (bien utilisées), sachons en profiter.

Le groupe **Immigration, Intégration et lutte contre les Discriminations (IID)** de la **section Chapelle-Goutte d'Or** (Paris 18°) du Parti Socialiste, travaille sur ce sujet depuis plusieurs années. Nous avons par exemple, lors des dernières conventions, rédigé plusieurs amendements qui ont été votés haut la main par la section et repris par la fédération de Paris. C'est dans la même volonté de contribuer au message des socialistes dans cette élection que nous souhaitons porter à notre candidat François Hollande des éléments de réponse sur la question de l'immigration.

1 Quelques définitions, et ce qu'en fait la droite

Pour savoir de quoi on parle, il est juste de rappeler quelques définitions. Cela permet de voir que la politique actuelle du gouvernement utilise volontiers les termes à tort et à travers.

¹Cette version fait suite à une précédente version déjà envoyée, puis lue et annotée par Daniel Vaillant.

- **Un étranger** (en France) est une personne qui ne possède pas la nationalité française (il peut avoir une autre nationalité ou pas de nationalité du tout, dans le cas d'un apatride). Un étranger n'est pas forcément un immigré.
- **Un immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne font donc pas partie de la population immigrée. N'est pas plus immigrée une personne étrangère de passage en France sans la volonté de s'y installer. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.
- **La nationalité** peut résulter d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol), par acquisition à la suite du mariage avec un Français ou par décision des autorités françaises (naturalisation). Elle est attribuée de plein droit à l'enfant dont l'un des parents au moins est français et à l'enfant né en France lorsqu'un des parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Or, la droite fait parfois fi de ces définitions et des principes sous-jacents.

En effet, **pour la droite, tout le monde ne semble pas égal devant la nationalité**. Par exemple, certaines personnes pourtant françaises (dont quelques personnalités : Anne Sinclair, Bertrand Delanoé, Laurence Bocolini...) ont eu dernièrement beaucoup de mal à renouveler leur carte d'identité, parce que nées hors de France ou dans des ex-colonies. En plus de leur carte venue à expiration, on leur demandait - et à elles seules - un Certificat de Nationalité Française (CNF) parfois impossible à obtenir. **Les ménages franco-étrangers**, qui comprennent un(e) conjoint(e) de nationalité française et dont les enfants deviendront français à leur majorité, sont discriminés quant aux prestations sociales et l'accès au logement². Va aussi dans ce sens inégalitaire l'idée, promulguée par Sarkozy, de déchoir de la nationalité française certains naturalisés « récents » pour crime commis ou parce qu'ils ne correspondent pas à « nos » valeurs (comme la loi que la droite envisagea de voter en septembre 2010 pour les naturalisés d'il y a moins de 10 ans coupables de meurtre envers des policiers). Vont également dans ce sens les propos du Premier Ministre François Fillon sur Mme Eva Joly, qui, selon lui, « *n'a pas une culture très ancienne des traditions françaises, des valeurs françaises, de l'histoire française* », alors qu'elle est française depuis 45 ans, donc depuis plus longtemps que la majorité des Français³. En résumé, **pour la droite, certaines personnes ne sont pas françaises à part entière, ce qui contredit l'idée même de nationalité**.

De même, **les enfants et même les petits-enfants d'immigrés nés en France sont souvent considérés, dans les discours, les idées et même les faits, comme des immigrés**. Or, cela contredit la définition. Le grand sociologue Abdelmalek Sayad avait pour cela une formule très évocatrice : « *des immigrés qui n'ont jamais émigré de quelque part* », « *autre paradoxe d'une situation qui n'en manque pas*⁴ ». Dans les faits, les enfants d'étrangers nés en France ne bénéficient pas des mêmes prestations sociales que les autres².

Autre erreur (ou mensonge) : les chiffres voulant montrer un lien entre immigration et criminalité évoquent les interpellations et condamnations opérées en France sur des étrangers. Or, il s'agit souvent de personnes de passage en France pour effectuer leurs délits (trafic...), et donc **en aucun cas d'immigrés**. Cela n'empêche pas la droite de faire **l'amalgame entre délinquants et criminels étrangers** pour prétendre, statistiques mal utilisées à l'appui, que l'immigration cause l'insécurité.

²Site Multinational : <http://multinational.leforum.eu/index.php>.

³Selon l'INSEE, l'âge médian de la population française est 39 ans.

⁴A. Sayad, "L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire", Ed "Raisons d'Agir", p76.

2 La phrase de Claude Guéant sur les civilisations est une forme de racisme moderne

Claude Guéant, peu avant que les propositions sur le droit des étrangers soient avancées par Nicolas Sarkozy, a affirmé, que « toutes les civilisations ne se valent pas », s’opposant au « relativisme de gauche », et visant (même s’il s’en défend) les musulmans. Le président-candidat a renchéri en affirmant qu’il s’agit de « bon sens ». Le ministre des Affaires Étrangères, Alain Juppé, soucieux de ne pas envenimer ses rapports diplomatiques, a, quant à lui, gardé ses distances avec ces propos.

Cette phrase rejoint le discours des penseurs dits *néo-réacs* comme Alain Finkelkraut (la civilisation occidentale serait menacée) et les *néo-conservateurs américains* (sorte de néocolonialistes, influencés par la théorie du “*choc des civilisations*” d’Huntington, qui ont voulu par exemple exporter le modèle occidental lors de la seconde guerre en Irak⁵).

Marque d’un sentiment de déclin de l’Occident, cette phrase fait penser au Comte Arthur de Gobineau qui, au milieu du 19^e siècle, a théorisé l’inégalité des races après l’abolition de l’esclavage (en détournant la théorie de Darwin), voulant prouver que le déclin de l’aristocratie pouvait s’expliquer par le métissage. Comme cette théorie a été complètement invalidée par la génétique moderne (il y a beaucoup plus de différences génétiques entre deux personnes d’une même “couleur” que, par exemple, entre les blancs et les noirs en tant que groupes⁶), on n’ose plus guère parler de race, alors on passe à autre chose : la culture, la civilisation. L’idée semble plus politiquement correcte et est plus difficilement contrable (pour invalider la théorie des races biologiques, des mesures génétiques et des calculs statistiques suffisent), mais au fond, il s’agit du même discours : **un groupe menacé par un autre, présenté comme *autre* et considéré comme inférieur.**

D’ailleurs, la phrase « *toutes les civilisations ne se valent pas* » ne veut pas dire grand chose. « *Ne se valent pas* » sous-entend un système de valeurs qu’on ne peut pas dissocier totalement d’une culture, d’une civilisation : il faudrait n’appartenir à aucune pour pouvoir les comparer de manière impartiale, ce qui est impossible. De plus, s’il existe des cultures différentes, on peut de moins en moins parler de civilisations différentes : nous sommes dans une ère où nous pouvons commencer à parler de *civilisation mondiale*. Par ailleurs, s’il s’agit de l’Occident, ce dernier reste le champion toutes catégories du massacre de masse⁷. Même si nos démocraties semblent « présentables », l’Europe porte encore en elle le germe de tout cela. Le nazisme est raciste au sens biologique, mais il a eu pour ancêtre l’idée de la primauté de la culture sur l’universel, alors que toutes les cultures possèdent des éléments universels même si on les regarde au travers de leurs particularités⁸.

Voilà pourquoi on ne peut pas laisser passer les propos de Claude Guéant.

3 Pour le droit de vote des étrangers aux élections locales

D’après les propositions de François Hollande, un étranger (non citoyen de l’UE) pourra voter et être élu aux élections municipales s’il réside en France depuis au moins 5 ans, mais ne pourra pas

⁵L’auteur du discours de Guéant, l’universitaire Yves Roucaute, est proche du mouvement néo-conservateur, a soutenu l’invasion de l’Irak en 2003, et affirmé par le passé que le nazisme (national-socialisme) et le fascisme italien ont été inventés par la gauche.

⁶Lire à ce propos “L’humanité au pluriel” du généticien Bertrand Jordan

⁷La formule est d’Emmanuel Todd ; cf aussi Marc Ferro, “Mémoires du colonialisme”.

⁸Cf le livre de Zeev Stemhell, “Les anti-Lumières”.

être élu maire ni adjoint (et donc ne sera pas grand électeur pour les sénatoriales).

Rappel : un étranger, originaire de l'UE et résidant en France, peut déjà voter et se présenter, en France, aux élections municipales et européennes sans pouvoir, en l'état actuel de la Constitution, participer aux élections sénatoriales.

La promesse d'un vote des étrangers aux élections locales est en phase avec l'opinion d'une grande majorité des Français, car, d'après un sondage BVA relayé par Le Parisien en novembre 2011, **61% y sont favorables**. Sarkozy, lui, s'y oppose (ça n'a pas toujours été le cas). C'est donc la droite qui, sur ce sujet comme sur tant d'autres, a un train de retard.

À gauche, la promesse est ancienne. Mais, sous le gouvernement de Lionel Jospin, qui avait engagé la procédure législative, votée par l'Assemblée Nationale, la gauche n'avait ni le Sénat pour modifier la constitution via le Congrès, ni la Présidence pour convoquer un référendum, et la droite a donc pu bloquer cette réforme. Dans le cas d'une victoire de François Hollande confirmée par les législatives de juin, tous les leviers (Sénat, Présidence, Assemblée Nationale, opinion) seront réunis pour permettre enfin à cette proposition d'être effective.

Il s'agit donc de répondre aux (maigres) arguments de la droite en la matière :

- Selon certains opposants, cela donnerait des élus (maires, adjoints) étrangers : **c'est totalement faux**, il suffit de relire la proposition pour s'en convaincre.
- Les opposants au vote des étrangers mettent en avant leur attachement à la nationalité. Mais **la nationalité concerne les élections nationales, ce qui n'a pas grand chose à voir avec une citoyenneté municipale, que les étrangers membres de l'UE ont déjà acquise**. Le lien nationalité - élections locales est donc déjà caduc. De plus, on a plusieurs fois entendu, chez les politiciens de droite, l'argument suivant : « *ils n'ont qu'à demander la nationalité française pour voter !* ». Or, M. Guéant, lors de la présentation des résultats de sa politique migratoire le 10 janvier 2012, s'est félicité d'une diminution de 30% des naturalisations en 2011. L'argument est donc incohérent, voire insultant.
- Sarkozy défend sa position par le fait qu'il ne faut pas "communautariser" le débat politique. Au contraire, le vote des étrangers marque une meilleure intégration à la communauté nationale, puisqu'ils auront leur mot à dire. C'est plutôt la politique d'exclusion et de stigmatisation de Nicolas Sarkozy qui favorise le communautarisme.

De manière générale, ouvrir le droit de vote à des élections municipales est une marque de respect envers les étrangers résidant en France depuis longtemps, une marque de confiance et une reconnaissance de leur responsabilité, qui seront reçues comme telles. En 2005, lors des émeutes dans les banlieues (attisées par Nicolas Sarkozy), les jeunes ont fait part de leur colère de ne pas être écoutés, certains vivant mal le fait que leurs parents n'aient pas le droit de vote. Le refus du droit de vote provoque donc du ressentiment chez les étrangers et leurs enfants. Le leur attribuer leur garantira une écoute (puisqu'ils auront un poids électoral). Loin de la politique actuelle de la droite, qui attise les clivages et met de l'huile sur le feu, **donner le droit de vote aux étrangers pour les élections municipales est un facteur de cohésion et de paix sociales**, notamment dans les quartiers défavorisés.

4 La politique actuelle d'immigration a un coût élevé et une efficacité nulle

Loin de résoudre des problèmes (souvent fantasmés d'ailleurs), la politique d'immigration du gouvernement de droite a un coût important. Or, elle s'avère inefficace et même absurde en bien des points. À l'heure où l'on cherche à combler les déficits, doit-on jeter autant d'argent par les fenêtres ?

4.1 Expulsions, rétentions et politique du chiffre : coût important, résultat nul

Nicolas Sarkozy souhaite faciliter les expulsions. Il faut pourtant savoir que **les expulsions coûtent très cher** : au moins **533 millions d'euros** par an selon une estimation⁹, à savoir 27 000 euros par expulsion, ou **plus de 700 millions** selon une autre¹⁰.

Or, **l'efficacité de cette politique d'expulsion est toute relative** : il est en effet difficile de renvoyer à son pays d'origine un sans-papiers, qui, souvent, est dépourvu de passeport, et dont on ne connaît pas forcément ledit pays d'origine avec certitude : dès lors, **vers où l'expulser ?** De nombreux pays refusent d'accueillir des personnes renvoyées de France sans preuve de leur nationalité, et la recherche de cette preuve, laborieuse, nécessite d'onéreux allers-retours escortés entre le centre de rétention et le consulat¹¹. De plus, certain(e)s fuient leur pays parce que leur sécurité n'y est pas garantie. Peut-on les y renvoyer ? Parfois, l'enquête de la préfecture auprès des autorités du pays, menée au mépris de la confidentialité des personnes concernées, les met même en danger¹². Faute de pouvoir être expulsées, ces personnes sont maintenues dans un Centre de Rétention Administrative (CRA) : de l'argent inutilement dépensé puisque, souvent, elles en sortent libres, après plusieurs jours.

Ces difficultés pour expulser les sans-papiers alliées à une **politique du chiffre absurde** qui fixe a priori un objectif chiffré de reconduites à la frontière, ont pour conséquence une **focalisation des interpellations sur des catégories de gens plus facilement expulsables**. Or, il s'agit souvent de Roms renvoyés en Roumanie et en Bulgarie (où ils sont discriminés), et qui, en tant que membres de l'Union Européenne, **pourront revenir légalement**. Résultat donc nul, sauf pour les personnes expulsées, qu'on maltraite ainsi inutilement. De même, pour augmenter le « rendement », les autorités organisent des opérations à grande échelle et ciblées, que les tribunaux invalident souvent pour vice de procédure¹¹. Là encore, **coût important, résultat nul**. Enfin, les expulsions de délinquants étrangers ont baissé, car pour atteindre les objectifs chiffrés il est plus "rentable" de s'en prendre aux personnes vulnérables et inoffensives (vieillards, femmes).

Ces interpellations, rétentions et expulsions réclament l'utilisation d'un grand effectif, de 10 000 à 15 000 personnes à temps plein¹¹, dont beaucoup de policiers, le tout pour une politique inefficace. Ne serait-il pas plus judicieux de les employer à des tâches plus utiles, comme la lutte contre l'insécurité ? On fait souvent le lien entre insécurité et immigration ; or, du fait du manque d'effectif dans la police, **loin de la réduire, la politique d'immigration actuelle favorise l'insécurité, puisqu'elle accapare inutilement des agents des forces de l'ordre**.

⁹Étude basée sur le rapport à la commission des finances du sénateur Bernard-Reymond : http://www.cimade.org/minisites/mesnil2/rubriques/121-L-industrie-de-l-expulsion?page_id=2151.

¹⁰Article de Carine Fouteau, journaliste à Médiapart, dans l'ouvrage collectif, "Immigration : fantasmes et réalités", mené par C. Rodier et E. Terrey.

¹¹Article de Damien de Blic, enseignant-chercheur en sciences politiques (RESF) : <http://www.mouvements.info/Sans-papiers-l-autre-chiffre-de-la.html>.

¹²Article de C. Fouteau sur Médiapart :

<http://www.mediapart.fr/journal/france/060212/enfants-en-retention-asile-la-france-condamnee>.

4.2 Procédures judiciaires

La politique actuelle d'immigration, mélange de **pouvoir discrétionnaire** (loi de l'arbitraire) **dans les préfectures**¹³ et de **politique du chiffre** (qui oblige à traiter le plus de dossiers possible, quitte à les bâcler ou à prendre en priorité certains dossiers plutôt que d'autres), a pour conséquence de rendre de plus en plus difficile l'obtention directe d'un titre de séjour pour les sans-papiers. S'ils satisfont aux règles pré-établies, de nouveaux critères apparaissent¹⁴. Les personnes déboutées ont alors un recours auprès d'un juge. La procédure dure longtemps (plusieurs années), nécessite un accompagnement juridique, mais au bout du compte, la justice, qui compare le traitement de plusieurs dossiers équivalents, invalide le plus souvent la décision préfectorale. Si bien qu'au final, **si le nombre de refus en préfecture augmente** (au grand plaisir du ministre Guéant), **le nombre de régularisations, lui, reste stable**. La politique gouvernementale, qui commande les préfectures mais n'a pas (encore) de mainmise sur les juges, **n'apporte donc aucun résultat**, mais **mobilise de manière exagérée des juges**, ce qui a un coût en temps et en argent, alors que la justice en manque.

5 Le coût social de la politique actuelle d'immigration

Mépris du droit du travail, bas salaires : l'actuelle politique d'immigration n'a pas qu'un coût financier, elle a aussi un grand coût social, qui concerne l'ensemble des salariés.

En maintenant les personnes sans papiers dans la plus grande précarité et pendant plusieurs années, **la politique actuelle de la droite favorise le travail illégal**. Pour vivre, ces personnes sont obligées de travailler au "noir", ou d'utiliser des faux papiers (ou ceux de quelqu'un d'autre). Dans le premier cas, elles ne sont pas soumises au droit du travail, elles sont donc exploitées pour une paye inférieure au salaire légal et subissent des conditions de travail plus difficiles, et ne cotisent pas à la sécurité sociale. Dans le second cas, elles cotisent à la sécurité sociale mais ne peuvent en bénéficier.

De manière générale, **la politique actuelle du gouvernement, qui crée administrative-ment des sans-papiers, les tire - et nous avec eux - vers un "moins disant social"**.

Or cette situation ne concerne pas que les sans-papiers, mais aussi **l'ensemble des salariés**. En effet, il faut se demander à qui profite cette politique. En favorisant ainsi le travail non déclaré, elle s'avère **très profitable pour les grandes entreprises**. Le travailleur non déclaré coûte moins cher à son employeur, qui opère généralement comme sous-traitant des grands groupes. Cela se fait beaucoup dans le BTP, et ce n'est pas un hasard si les entreprises françaises dans ce secteur (dont celle détenue par Bouygues, un proche de Nicolas Sarkozy) sont parmi les plus compétitives au monde. La SNCF a également connu un scandale avec des agents de sécurité sous-traités et sans-papiers. Outre que l'Etat perd de l'argent avec les cotisations sociales non perçues, cette situation crée une concurrence artificielle et déloyale et une tension sur le marché du travail entre les travailleurs non déclarés et les travailleurs déclarés, **qui a pour cause et pour conséquence de tirer vers le bas les salaires de tout le monde**. Le calcul n'est pas que communautariste (dresser une fraction de la population contre une autre). Il est aussi, et avant tout, ultra-libéral et anti-social¹⁵.

¹³Dans "Accueillir et reconduire, enquête sur les guichets de l'immigration", le sociologue Alexis Spire, qui a travaillé dans les services préfectoraux, raconte comment en 2002 une même circulaire du ministère, volontairement vague, a eu pour effet d'augmenter de moitié les refus à Bobigny et de les diminuer de moitié à Lille.

¹⁴Lire pour cela "La sardine du cannibale", témoignage du camarade socialiste Majid Ba sur son calvaire en tant que sans-papiers pour être régularisé. L'énoncé de nouveaux critères à remplir à chaque visite de la préfecture est un élément récurrent de son récit.

¹⁵Cette forme d'immigration de travail, voulue par le MEDEF pour peser sur les salaires, ou toute politique de quotas

De manière globale, la politique menée contre les sans-papiers (bas salaires, grignotage du droit du travail, manque de couverture sociale) est un **laboratoire anti-social qui tend à se propager au reste de la population** : elle touche également les étrangers, puis les ménages franco-étrangers (voir le paragraphe suivant), et bientôt, **c'est l'ensemble des personnes, en particulier dans les couches sociales les plus défavorisées, qui seront touchées.**

Il serait plus constructif pour la société de régulariser les sans-papiers qui présentent une promesse d'embauche.

6 La politique actuelle d'immigration vise à détruire des couples et des familles

Couples franco-étrangers, enfants de sans-papiers menacés d'expulsion : la politique mène la vie dure à des familles pourtant ancrées en France, puisqu'au moins un des membres l'est ou le sera à la majorité.

Les ménages franco-étrangers sont particulièrement touchés par la politique actuelle d'immigration. Ils sont discriminés quant aux prestations sociales et l'accès au logement². Obsédées par les mariages blancs, la police et l'administration vont jusqu'à menacer d'expulser voire expulser des personnes étrangères avant ou après leur mariage avec un(e) Français(e) en France, ou à déclarer "blancs" des mariages conclus à l'étranger et donc refuser les droits y afférant¹⁶ ; cela provoque une séparation physique des couples, une longue attente (plusieurs années parfois) avant la reconnaissance, et met en danger à la fois le couple et la santé psychologique de chacun¹⁷. Le pire serait à venir : en effet, le président-candidat Nicolas Sarkozy promet de durcir la loi contre le regroupement familial, y compris pour des conjoints de Français.

Pareillement, **des enfants nés et scolarisés en France sont séparés de leurs parents** parce que ceux-ci, devenus sans-papiers (non renouvellement de carte de séjour, lenteur administrative pour le renouvellement, papiers perdus) sont enfermés dans des centres de rétention, voire expulsés¹⁸.

Ainsi, pour limiter l'immigration familiale (dont les gros bataillons sont constitués par les conjoints de Français), on viole le droit fondamental de nombreux Français à une vie familiale normale.

7 Immigration : apport économique et créations d'emplois

Souvent montrés du doigt comme une charge pour la France, les immigrés contribuent pourtant à la richesse économique de la France.

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les immigrés seraient une charge pour les français, **« globalement, leur contribution au budget des administrations publiques est positive et de**

par secteur, se font au profit des patrons et au dépens des travailleurs. Voilà pourquoi il faut leur préférer une immigration partagée et contractualisée avec le travailleur.

¹⁶Pour lutter contre le mariage blanc, il serait plus intelligent de changer de politique d'immigration. En effet, le tour de vis contre l'immigration régulière engendre de l'immigration clandestine et irrégulière et pousse aux mariages blancs.

¹⁷Les Amoureux au Ban Public : <http://amoureuxauban.net/>.

¹⁸Réseau Éducation Sans Frontières : <http://educationsansfrontieres.org/>.

l'ordre de 12 milliards d'euros »¹⁹. Ils permettent ainsi le financement de la sécurité sociale : « *sans immigration, en 2050, ce n'est pas 3% du PIB en plus qu'il faut trouver pour financer la protection sociale, c'est quelque chose de l'ordre de 4,3%* »¹⁹.

De plus, alors que la politique actuelle d'immigration jette pas mal d'argent par les fenêtres pour maintenir des gens dans la précarité et tirer vers le bas les faibles salaires, **une politique plus ouverte aurait l'avantage certain de permettre la création de nombreux emplois dans le secteur de l'immigration** : services d'accompagnement juridique, social et de formation (notamment à la langue française, pour l'accès aux droits, sur le fonctionnement des institutions et de l'administration françaises) des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration... On estime ce potentiel à **plus de 200 000 créations nettes d'emplois**²⁰, soit bien davantage que l'économie verte consistant davantage à repositionner des emplois existants qu'à en créer de nouveaux. Il serait sot de s'en priver.

Une régularisation des sans-papiers qui ont une promesse d'embauche permettrait aussi d'augmenter dans une certaine mesure la contribution des immigrés aux budgets publics.

À l'heure où la balance des comptes sociaux est menacée et où la création d'emplois est en berne, **la France a donc besoin de l'immigration.**

8 L'"invasion" est un pur fantasme

Les discours de droite et d'extrême-droite en matière d'immigration veulent souvent nous montrer un pays menacé par une immigration incontrôlée, voire une invasion, qui menacerait le pays. Pourtant, l'immigration est stable depuis des années.

Malgré la politique actuelle du gouvernement, très opposée aux nouveaux arrivants, et contrairement aux discours évoquant une vague déferlante, **l'immigration en France est stable depuis plusieurs années, à 200 000 arrivées par an.**

Les régularisations sont également stables, malgré l'augmentation des refus dans les préfectures, puisque, on l'a vu, la justice invalide souvent ces décisions au terme d'une longue procédure. Le gouvernement se garde bien de le mentionner. Quant à ceux qui agitent le spectre de régularisations massives, il faut savoir que **les régularisations de masse n'ont jamais existé en France** : les régularisations ont toujours été décidées au cas par cas, y compris sous des gouvernements de gauche : 110 000 sous François Mitterrand, 185 000 (pour 50 000 refus) sous Lionel Jospin.

Des 200 000 arrivées par an, il faut retrancher 130 000 départs²¹ **d'étrangers du territoire français.** En effet, nombreux sont ceux qui vont chercher ailleurs le travail qu'ils ne trouvent pas en France, notamment au Québec, dont le marché de l'emploi est plus ouvert que la France aux

¹⁹Selon Lionel Ragot du Centre d'études prospectives et d'informations internationales. Propos recueillis par Mediapart : <http://www.mediapart.fr/journal/france/080212/le-fn-et-limmigration>.

²⁰Ces emplois pourraient être financés en grande partie par les migrants eux-mêmes, qui dans un système clair, transparent et équitable, seront plus prompts à payer une somme raisonnable pour constituer un dossier qui a de bonnes chances d'aboutir que de dépenser beaucoup plus pour des faux papiers ou des mariages blancs ou pour des longues procédures judiciaires. Puisque la libre circulation relève de l'exercice de la citoyenneté sur le territoire de l'Union Européenne, on peut aussi imaginer un co-financement Commission Européenne / États / Collectivités locales sur un certain nombre d'initiatives.

²¹Chiffre de l'INSEE pour 2011.

personnes "de couleur", ou dans de riches pays arabes tels que le Qatar. Pourquoi ne parle-t-on quasiment jamais de la mobilité des personnes dans ce sens-là ? Il est pourtant assez évocateur des problèmes d'emploi et de discrimination à l'embauche en France.

Par ailleurs, l'image, encore récurrente dans les esprits, du migrant partant forcément d'un pays du "Sud" pour s'installer forcément dans un pays du "Nord" est dépassée : **la plupart des migrations s'effectuent actuellement entre deux pays du "Sud"**.

Au global, on obtient donc 200 000 arrivées en France pour 130 000 départs, à savoir **à peine 0.11% de la population** (65 millions d'habitants). Où est donc l'invasion tant décriée ?

9 Immigration et insécurité ne vont pas de pair

C'est entendu : l'immigration augmenterait l'insécurité. Or, les statistiques montrent le contraire.

Lors des émeutes de 2005, Nicolas Sarkozy a promis que les étrangers qui auraient commis des exactions seraient expulsés, voulant ainsi mettre en exergue un lien entre l'immigration et les troubles, alors que le point de départ était une course poursuite entre des jeunes et la police qui avait mal tourné, et que, plus profondément, le problème était purement social. Dans un meeting lors de la campagne présidentielle actuelle, Marine Le Pen affirmait que « *le lien entre immigration et insécurité est évident* ». À peu près au même moment, l'UMP a posé sur son site internet la question suivante : « *Pour lutter plus efficacement contre les actes de délinquance commis par une frange de la population qui a fait de la violation de la loi pénale son mode habituel de vie, doit-on expulser les étrangers auteurs de tels faits ?* ». Droite et extrême-droite n'hésitent donc pas à relier immigration et insécurité.

Or, n'en déplaise à l'une comme à l'autre, **ce lien entre immigration et insécurité est démenti par les études**. En effet, si on met de côté les violations des lois sur le séjour, **le taux de délinquance globale des étrangers est légèrement inférieur à celui des français**. Et si on détaille par type d'infraction, il est d'autant plus faible que le délit ou le crime est plus grave. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant dans ces chiffres : on respecte d'autant plus les règles qu'on veut s'intégrer à un pays, a fortiori s'il ne nous accueille pas les bras ouverts. De plus, on l'a vu (partie I), les immigrés sont souvent confondus, dans les statistiques de la délinquance et de la criminalité, avec des étrangers en transit en France pour effectuer leur méfaits, ce qui facilite l'amalgame entre étrangers et insécurité, flagrant dans la question posée sur le site de l'UMP.

Ce n'est donc pas l'immigration qui génère directement de l'insécurité. Par contre, la politique d'immigration de la droite, oui. En effet, répressive et très tatillonne, elle provoque du ressentiment et de la précarité, qui poussent à la violence et la délinquance. Adopter une politique plus intelligente permettrait ainsi de diminuer l'insécurité.

10 Violations du droit

Violences policières, pouvoir discrétionnaire dans les préfectures, lutte contre le regroupement familial : la politique d'immigration actuelle s'affranchit volontiers du droit, voire des Droits de l'Homme. Peut-on tolérer (et encourager) cela tout en se vantant d'être républicain ?

Même si on ne peut pas généraliser à tous les cas, certaines personnes (escorteurs, expulsés) ont fait état de violences de la part d'agents de la Police aux Frontières (PAF) lors d'expulsions, et

la CIMADE dénonce une « *violence institutionnalisée* »²². L'Etat français peut-il cautionner un tel traitement ?

La politique contre le regroupement familial viole le droit international : en effet, le droit au regroupement familial figure dans deux traités internationaux, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989 (article 91, §1), et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (article 442, §1,2)²³.

Les traitements arbitraires des dossiers dans les préfectures (pouvoir discrétionnaire) **sont contraires à l'esprit de la République**, et souvent contredits par la justice.

La France, qui se vante pourtant d'être la patrie des Droits de l'Homme, est régulièrement condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour sa politique d'immigration¹². Et sa politique envers les Roms a été montrée du doigt par la Commissaire européenne Viviane Reding en 2010. **La politique d'immigration actuelle met donc la France au rang des mauvais élèves européens en matière de droits de l'homme.**

11 Quelques réponses et propositions

Voici, pour terminer, quelques réponses à la politique menée et promise par Sarkozy, et des propositions pour une politique d'immigration plus juste, plus intelligente, plus humaine et plus efficace.

11.1 Expulsions : Non à une justice d'exception

Alors que François Hollande s'oppose aux tribunaux d'exception, Nicolas Sarkozy veut, dans sa proposition de référendum, faciliter les expulsions en donnant la compétence au seul juge administratif et en écartant le juge des libertés et de la détention, qui est chargé de vérifier la régularité de l'ensemble des procédures (interpellation, rétention, expulsion) au regard des droits fondamentaux. Cette réforme vise donc à s'affranchir de la contrainte des droits fondamentaux et de la décision du Conseil constitutionnel qui a consacré le juge judiciaire comme seul « gardien des libertés individuelles », ce qui en fait une justice d'exception.

Il faut donc réaffirmer le refus de toute justice d'exception, notamment dans la politique migratoire.

11.2 Titres de séjour : régularisation des travailleurs sans-papiers, limitation de l'APS, visa de longue durée, droit d'asile

Il faut régulariser les travailleurs sans-papiers présentant une promesse d'embauche quel que soit le secteur de l'emploi proposé. Il ne s'agit pas d'effectuer des régularisations massives, mais toujours du cas par cas, et avec des règles précises et suivies dans toutes les préfectures en mettant fin au pouvoir discrétionnaire. Le but est d'éviter de lancer inutilement (puisque la justice leur donne

²²Articles de C. Fouteau sur Mediapart :

<http://www.mediapart.fr/journal/france/071009/un-escorteur-de-la-paf-raconte-la-violence-ordinaire-des-expulsions-forcees>,

<http://www.mediapart.fr/journal/france/131009/des-etrangers-expulses-temoignent-des-violences-policieres-subies> et

<http://www.mediapart.fr/journal/france/291009/expulsions-la-cimade-denonce-une-violence-institutionnalisee>.

²³<http://www.iom.int/jahia/Jahia/developing-migration-policy/migration-family/international-law-family-reunification/lang/fr>.

souvent raison au final) les sans-papiers dans de longues procédures judiciaires, qui les maintient dans la précarité, et favorise l'exploitation, le travail non déclaré et la fraude.

Il faut également limiter l'Autorisation Provisoire de Séjour (APS). En effet, celle-ci ne donne pas à son titulaire le droit de travailler. Elle est renouvelée tous les 3 mois durant le temps du traitement du dossier, qui peut, on le sait, durer parfois des années. Cela a pour conséquences :

- de réduire la chance du demandeur de trouver un travail (les employeurs n'attendant pas pour pouvoir embaucher) ;
- de maintenir le demandeur dans une profonde précarité ;
- de favoriser le travail clandestin.

Nous proposons donc de **limiter l'APS à 3 mois, le nombre maximal de renouvellements à 2, et de l'assortir automatiquement d'une autorisation temporaire de travail. Ensuite, le titre de séjour - s'il est accordé - devra être de longue durée.**

De manière générale, **le visa longue durée doit être favorisé.** En effet, les politiques menées depuis 1974 ont abouti à restreindre toujours plus la liberté de circulation des ressortissants de nombreux pays. Cette situation est source de multiples difficultés et d'un profond ressentiment chez les populations concernées. En outre, son efficacité est douteuse : plus l'accès au territoire français est difficile, plus les intéressés cherchent à s'y maintenir envers et contre tout, de peur de ne pouvoir revenir en cas de départ. Au contraire, on a pu constater depuis le début de la crise économique que, grâce à la liberté de circulation instaurée au sein de l'Union Européenne, les Polonais installés en Angleterre ou en Irlande ont été nombreux à regagner la Pologne quand la situation de l'emploi s'est dégradée dans le pays d'accueil. Ainsi, s'il ne peut être question d'ouvrir simplement les frontières, **il est souhaitable de s'orienter progressivement vers la délivrance de visas de longue durée favorisant une autorégulation de l'immigration en fonction de la situation du marché du travail.**

Pour les demandeurs d'asile, les démarches sont souvent longues et laborieuses, ce qui les maintient dans l'incertitude et la précarité. Il faut donc **accélérer les procédures de l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).**

11.3 Co-développement : où est passée la promesse de Sarkozy ?

Lors de la création du *Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale*, le mot « *co-développement* » avait été rajouté pour équilibrer les choses, avec la promesse de mener une politique dans ce domaine. Beaucoup a été fait pour lutter contre l'immigration, beaucoup a été dit à propos de l'« *identité nationale* », mais rien n'a été fait en matière de co-développement.

Pourtant, la mondialisation, le réchauffement climatique, la démographie, les conflits sont autant de facteurs qui vont favoriser les mouvements des populations au XXI^e siècle. **Nous devons donc établir une coopération forte entre les pays d'immigration et les pays d'émigration**, une coopération respectueuse et intelligente, à mille lieues d'un néo-colonialisme économique.

11.4 Roms : besoin d'une coopération européenne

La question des Roms doit être vue à l'échelon Européen : si on ne peut renégocier l'attitude du président roumain vis-à-vis de ses ressortissants roms (discrimination historique), alors c'est à l'Europe de prendre en charge pour les intégrer.

11.5 Égalité devant la nationalité

Il n'est pas d'égalité si tous les Français ne sont pas pareillement reconnus comme tels. L'égalité exige le respect de tous les Français devant l'administration de notre pays.

- **Statuons qu'un citoyen français ne peut voir sa nationalité contestée par l'administration française sans preuve apportée par cette dernière.** Si des doutes existent sur la légalité des titres d'identité délivrés précédemment, **c'est aux pouvoirs publics de le démontrer.** La présomption d'innocence doit prévaloir, comme ailleurs, dans toute recherche de fraude à la nationalité.
- **Réformons les pratiques administratives et judiciaires en matière de preuve de la nationalité française.** Depuis quelques années, des pratiques sans cesse plus restrictives et dont la légalité est pour le moins contestable ont été mises en place pour limiter la reconnaissance de la nationalité française, notamment dans le cas de nos compatriotes originaires des ex-colonies. Au sein d'une même famille, voire d'une même fratrie, cette reconnaissance est accordée aux uns et refusée aux autres. Par le biais du parquet, la justice elle-même a été instrumentalisée. Il faut éliminer ces pratiques, et ceux qui en ont été victimes doivent pouvoir obtenir réparation. **Mettons également fin aux pratiques administratives vexatoires et discriminatoires visant spécifiquement certains Français du fait de leur origine ou de leur lieu de naissance lors du renouvellement de leurs titres d'identité.**
- **Excluons toute extension de la déchéance de nationalité²⁴.**
- **Excluons toute remise en cause de la binationalité.** Ceci est un point essentiel pour les 2,5 millions de Français de l'étranger, ainsi que pour les ménages franco-étrangers domiciliés en France.

Groupe IID / CGO

Contact : Majid Bâ, ab-chmajid19@hotmail.fr, 06.59.11.39.28

Rédacteur : Sébastien Picaud
d'après les contributions des membres de IID,
et les commentaires de Daniel Vaillant.

²⁴Dans le droit actuel, cette déchéance n'est prévue que dans des cas très exceptionnels. Lire à ce propos l'ouvrage de Patrick Weil, "Qu'est-ce qu'un Français?".